



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne



clermont
auvergne
métropole



À CLERMONT-FERRAND, LA NATURE EN ÉCRIN ET EN VILLE

Zoom sur les propriétés publiques





LE PARTENARIAT

CEN AUVERGNE - CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Le CEN Auvergne a proposé à la Métropole de **mieux faire connaître aux communes les enjeux de biodiversité de leur territoire et de les sensibiliser sur les actions à mener** sur leurs propriétés foncières. Le CEN Auvergne a donc mené un travail de croisement des données d'espaces de biodiversité avec les parcelles communales dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

QUELLES MAÎTRISES FONCIÈRES PUBLIQUES ?

Type de propriétés prises en compte : propriétés communales, collectives et apparentées (sectionales, CCAS...); propriétés de Clermont Auvergne Métropole; EPFSMAF (Etablissement public foncier) ; Conseil départemental du Puy-de-Dôme, État, Région. Autres propriétés publiques ou parapubliques le cas échéant : CHRU, aviation civile, INRA, Université, police, CCI ... (données de 2017)

QUELS SITES À ENJEUX ?

Un travail de synthèse des données existantes a été effectué en compilant les données présentes au CEN Auvergne, éventuellement réorganisées et restructurées, les données publiques de la DREAL et de Clermont Auvergne Métropole, les données bibliographiques, les données disponibles sur le serveur du CRAIG, les données de partenaires techniques (LPO, UNIVEGE, Observatoire de la biodiversité métropolitaine, etc.)

Les sites métropolitains ont été catégorisés en 4 grands types.

LES «CŒURS DE NATURE »

Les sites protégés

- Sites en Natura 2000 (directive habitat)
- Espaces Naturels Sensibles du Département (ENS)
- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)
- Sites classés
- Sites du CEN Auvergne
- Espace de mobilité optimal du SAGE Allier aval

Les sites d'inventaires nationaux

- Sites inscrits
- Zone d'intérêt écologique floristique et faunistique
- Bien UNESCO « Chaîne des pays-Faille de Limagne »
- Inventaire Régional du Patrimoine Géologique

Les sites abritant des espèces ou habitats remarquables

- Sites connus abritant des espèces prioritaires*
- Sites suivis par les partenaires : CPIE, LPO, Observatoire de la biodiversité...
- Vergers conservatoires
- Patrimoine arboré remarquable
- Forêts présumées anciennes** (espaces forestiers continus depuis au moins 250 ans)

LES ZONES INTERMÉDIAIRES, LINÉAIRES, ZONES DE RENATURATION OU SITES RELAIS

Les espaces de nature "ordinaire"

Ils sont identifiés par des limites en pointillés et mettent en avant des enveloppes plus que des sites bien délimités car peu connus spécifiquement...

- Coulées vertes, chemins verts
- Bassin de récupération des eaux et surfaces en eau : ces secteurs sont potentiellement des zones de reproduction d'amphibiens, de repos ou de nourrissage pour les oiseaux
- Bords de cours d'eau : un tampon de 15 mètres a été effectué de part et d'autres des cours d'eau (trame bleue)
- Zones humides (données non exhaustives)
- Parcs urbains, espaces verts avec espèces à enjeux ou vieux arbres
- Friches, délaissés SNCF ou d'entreprises : zones de refuge ou de nourrissage, expression d'une biodiversité spontanée
- Zones de jardins extensifs, zones de nature « ordinaire »
- Périmètres de protection rapprochée des captages AEP

* Espèces prioritaires :

- Espèces menacées : LRR : Liste rouge Régionale (CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable) ; LRN : Liste Rouge Nationale;
- Espèces protégées : PN : Protection nationale (annexe I ou II) – PR : Protection régionale
- Espèces liées à un programme de protection

** Forêts présumées anciennes: cartographie réalisée par l'IPAMAC et le PNR des Volcans d'Auvergne



La Guimauve à feuille de chanvre est typique des coteaux secs de Clermont-Ferrand.



Les terrains militaires des Gravanches abritent la plus grande friche urbaine de la ville, véritable îlot de biodiversité.

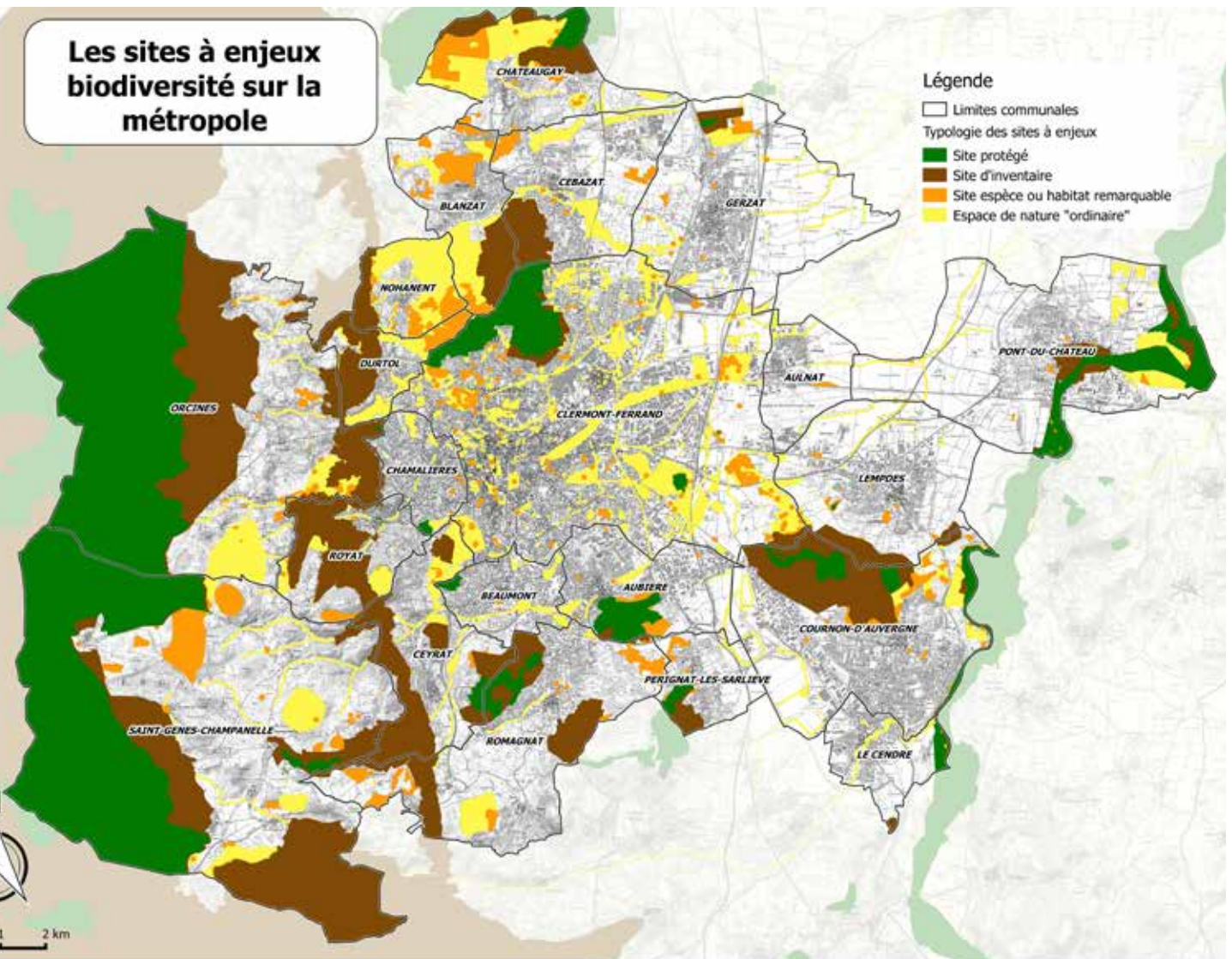


Le bassin de Clermont-Ferrand abrite une biodiversité cultivée typique, comme ici une variété d'abricots. Les prés-vergers sont également des habitats naturels.



Le puy de la Poix, en grande partie communal, abrite une biodiversité typique des puys basaltiques ainsi qu'une curiosité géologique : une source naturelle de bitume.

Les sites à enjeux biodiversité sur la métropole



Sites à enjeux biodiversité sur la commune de Clermont-Ferrand

30 % des propriétés
publiques de votre
commune
constituent
des secteurs à enjeux

MASSIF DES COTES

**NATURE EN
VILLE**

**MONTAUDOUX-
LES ORMEAUX**

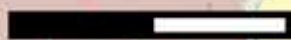
Légende

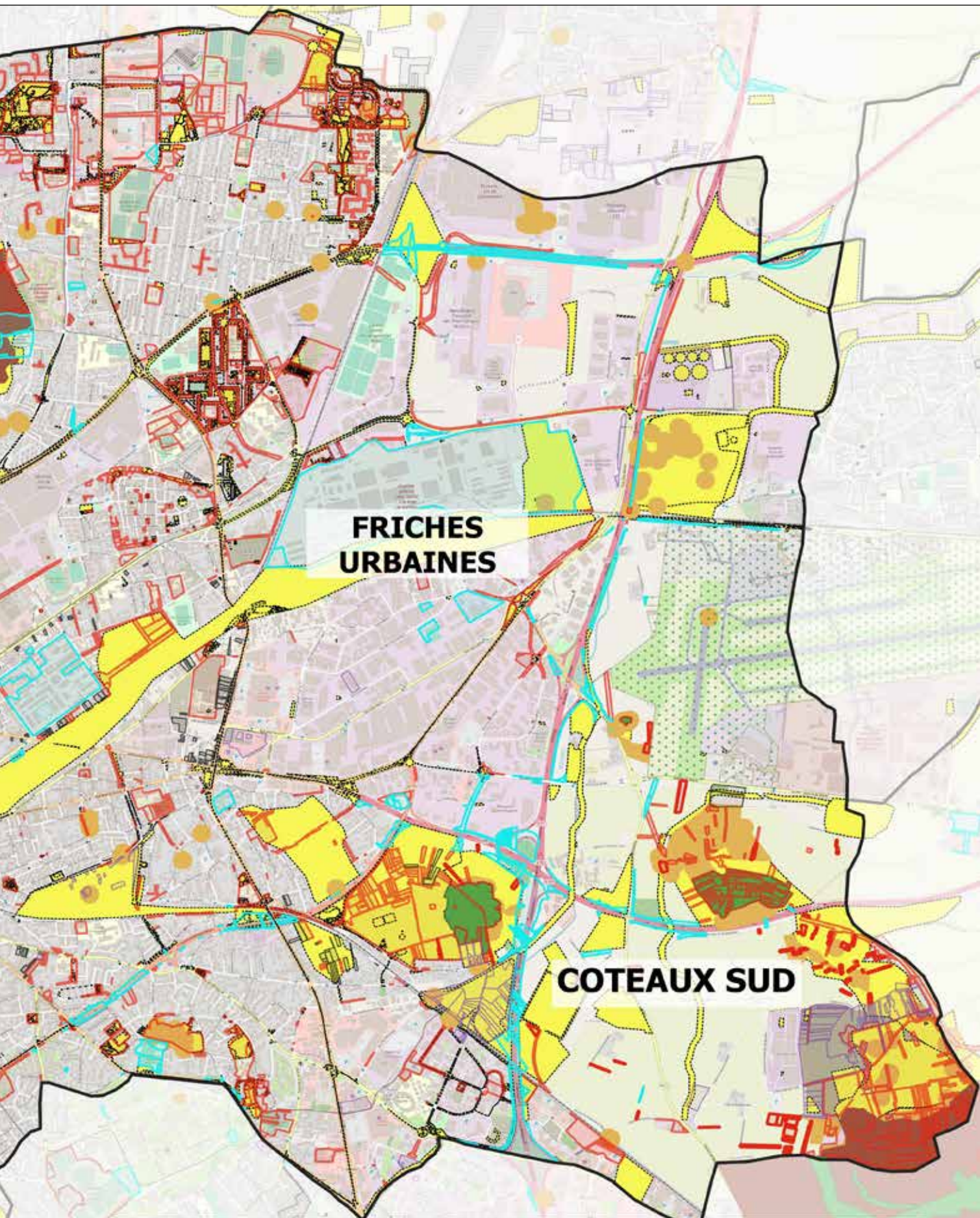
- ▭ Limites communales
- ▭ Propriété de la commune de Clermont-Fd
- ▭ Propriétés de l'Epfsmaf
- ▭ Propriétés du Syndicat de l'aéroport
- ▭ Propriété de l'Etat

Typologie des sites à enjeux

- ▭ Site protégé
- ▭ Site d'inventaire
- ▭ Site d'espèce ou d'habitat remarquable
- ▭ Espace de nature "ordinaire"

0 500 1 000 m





**FRICHES
URBAINES**

COTEAUX SUD

Cette approche "milieu" est complétée par des données "espèces" dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité territoriale mené par la Ligue de la Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes, disponible ici: <https://cbiodiv.org/wp-content/uploads/2022/12/Clermont-Ferrand-min.pdf>

LES GRANDS SECTEURS EMBLÉMATIQUES DE LA COMMUNE

Le Massif des Côtes



[ENJEUX]

Ce massif intercommunal (Blanzat, Cébazat, Clermont-Ferrand, Durtol et Nohanent) est un véritable trait d'union entre les pôles urbains et un îlot de nature dans la Métropole. Il est composé de forêts parfois anciennes, de broussailles et de pelouses sèches. Ces milieux secs abritent des espèces typiques et parfois remarquables (papillons, orchidées...). La partie clermontoise est classé en Espace Naturel Sensible (ENS) depuis 2015 (370 ha).

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leur parcelle

La commune de Clermont-Ferrand est propriétaire d'environ 25 % des parcelles de l'ENS. Ce parcellaire est très morcelé ce qui rend difficile une gestion ambitieuse. Cependant, la commune est engagée pour gérer ce site et développe d'ores et déjà des projets de préservation (fermeture de chemins, sensibilisation...) et de gestion (pâturage...).

2/ Poursuivre avec les autres communes du massif le montage des projets de réhabilitation écologique de la carrière et de valorisation du patrimoine naturel

La pérennité de ce site naturel est à inscrire dans le PLUi, en gardant des secteurs non constructibles pour maintenir un linéaire ou corridor écologique des pelouses des coteaux périurbains.



La nature en ville et les friches urbaines



[ENJEUX]

La nature en ville à Clermont-Ferrand peut être très discrète (une plante spontanée des rues, une chauve-souris dans un arbre ou sous un toit...), localisée dans un parc, un square ou des jardins partagés (30 sur la commune), presque sauvage dans des friches (Saint Jean, Gravanches...) : autant d'expressions diverses dans une ville pourtant réputée pour sa minéralité.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leur parcelle

La ville de Clermont-Ferrand a initié depuis plusieurs années la gestion différenciée de quelques parcs urbains : celle-ci est à poursuivre et à amplifier sur certains secteurs afin de laisser s'exprimer au mieux la biodiversité et rendre la végétation plus résiliente face aux changements climatiques (moins de tontes, plus d'arbres en ville...). De même pour la végétalisation des cours d'école, action exemplaire à poursuivre.

2/ Intensifier les couloirs verts et écologiques dans les nouveaux aménagements urbains, prendre en compte et préserver des zones de friches dans le PLUi

3/ Développer le frontage (parterre végétal en milieu urbain) et la plantation d'arbres isolés, en linéaire et en bosquets, avec la Métropole

4/ Valoriser la nature en ville à travers les outils et acteurs existants (Museum, C'biodiv, Clermont Auvergne Tourisme, etc.)



Montaudoux-les Ormeaux



[ENJEUX]

Le secteur de vergers et jardins de Montaudoux-les-Ormeaux est un véritable trait d'union entre l'urbain et la nature des contreforts de la faille de Limagne. De nombreux fruitiers de variétés diverses et adaptées aux conditions locales sont présents et représentent le terroir clermontois (abricotier, amandier, figuier...). Des chemins permettent aux riverains de bénéficier de cette nature de proximité.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leur parcelle

La commune de Clermont-Ferrand est propriétaire de quelques parcelles, avec Clermont Auvergne Métropole, sur ce secteur. Certaines ont été mises à disposition de la Ferme Urbaine.

En tant que propriétaire, la commune peut définir le mode de gestion des terrains, notamment pour garder des bosquets, des haies, des arbres fruitiers et mener une agriculture respectueuse de la biodiversité.

2/ Agir pour la trame verte : inscrire ces couloirs écologiques en zone non constructible au PLUi pour maintenir la transition paysagère et écologique entre les sites protégés

3/ Sensibiliser les particuliers à la gestion écologique des jardins, organiser des chantiers de nettoyage

4/ Soutenir un inventaire du patrimoine fruitier

Les coteaux de Limagne



[ENJEUX]

La trame des coteaux est de Clermont-Ferrand vers Cournon-d'Auvergne (puys de la Poix, Crouel, butte de Gandaillat et puy Long), concentre des enjeux écologiques et agricoles. Les milieux aquatiques, rares sur la commune, y sont également présents, avec le bassin de Crouel, l'Artière et le Bec, au sein de l'ancien marais de Limagne.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leur parcelle

La commune de Clermont-Ferrand est propriétaire d'une grande partie des quatre sites emblématiques. Des actions de préservation et restauration sont menées depuis 2009 sur la Poix et Crouel ainsi que sur Gandaillat depuis 2015 : l'entretien et le suivi est à poursuivre. Sur le puy Long, joyau écologique avec une vingtaine de plantes rares et protégées, les actions de préservation sont à pérenniser dans un plan de gestion notamment.

Sur d'autres parcelles communales en dehors de ces sites, la commune peut définir des modes de gestion durable sur ces parcelles : cultures diversifiées et sans pesticides, remise en pâturage, gestion des déchets, aménagement écologique...

2/ Classer au PLUi des secteurs de corridors pour maintenir ce paysage typique et la transition paysagère entre les communes

3/ Préserver voire restaurer des berges de l'Artière et du Bec avec la Métropole

4/ Sensibiliser les agriculteurs à la replantation de haies, de ripisylves et de bosquets

5/ Sensibiliser les particuliers à la gestion écologique des jardins, organiser des chantiers de nettoyage

- Association loi 1901 à but non lucratif
- 1 équipe professionnelle
- 1 réseau d'adhérents et de bénévoles
- Intégration dans le réseau national des Conservatoires d'espaces naturels

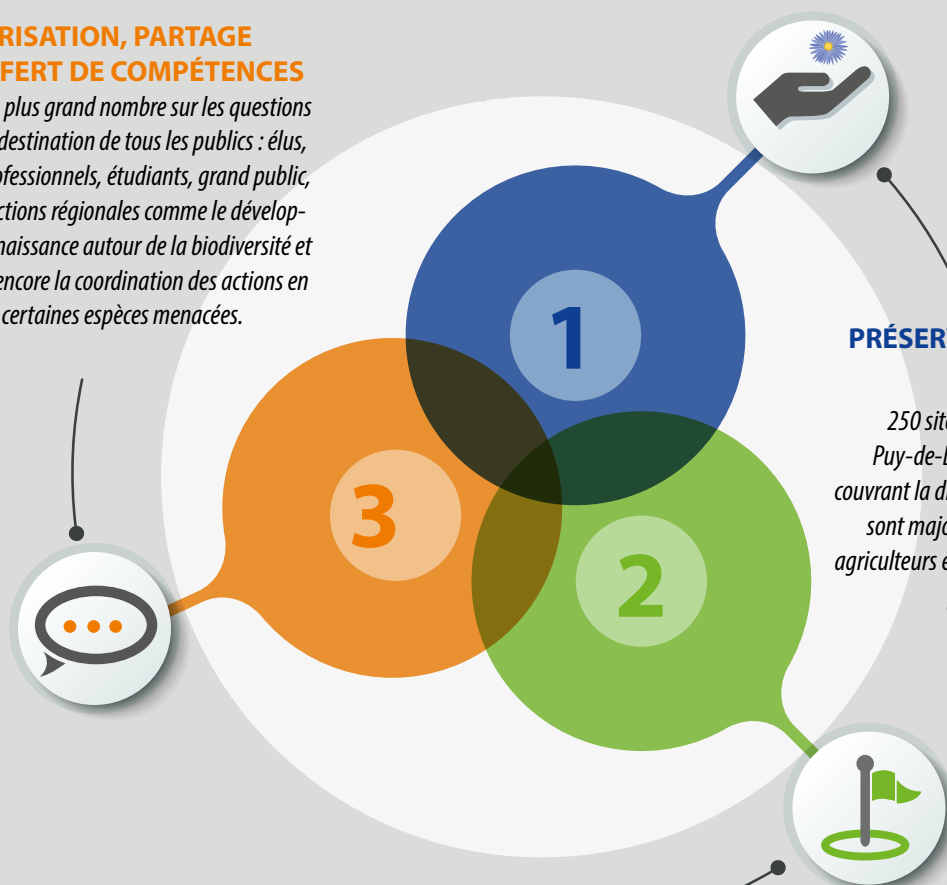
35 ANS D'IMPLICATION POUR LA BIODIVERSITÉ

autour de trois axes



VALORISATION, PARTAGE ET TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Sensibilisation du plus grand nombre sur les questions de biodiversité à destination de tous les publics : élus, scolaires, socioprofessionnels, étudiants, grand public, etc.. Pilotage d'actions régionales comme le développement de la connaissance autour de la biodiversité et de sa gestion ou encore la coordination des actions en faveur de certaines espèces menacées.



PRÉSERVATION D'UN RÉSEAU DE SITES

250 sites, plus de 2600 hectares sur le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et le Cantal couvrant la diversité des milieux naturels. Ces sites sont majoritairement gérés avec et par des agriculteurs et nombre d'entre eux sont aménagés pour l'accueil du public.

APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Expert membre de nombreux comités pour l'état et les collectivités locales, accompagnement et soutien des politiques publiques. Intervention comme opérateur sur le terrain dans leur mise en œuvre, animations des Espaces Naturels Sensibles (ENS), des sites Natura 2000 ou des Contrats Territoriaux ou gestionnaire de Réserve Naturelle Régionale (RNR).

CONTACT

Lucie Le Corguillé, chargée de projets
Tél. 04 73 63 00 11 | Courriel : lucie.lecorguille@cen-auvergne.fr
www.cen-auvergne.fr



Conception, rédaction, mise en page et crédits photos : CEN Auvergne. Novembre 2023.